Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260320-20260340-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-03-40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 16 Mars 2026
Date d'affichage : 16 Mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19
Pouvoir : 0
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, **le vingt mars,** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (19) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Philippe GOUGEON, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Stéphanie COUVERT, Arnaud VOISINNE, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Fabienne GUILLOIS, Nicolas BOULÉ, Vanessa LEGEAY, Maxime BELLAY, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Flore OLIVIER, Maxime RONDIN.

Était excusé :0

Secrétaire de séance : Maxime RONDIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : ELECTION DU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-7,
VU le code électoral,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Châtillon-en-Vendelais nouvellement installé est complet pour procéder à l'élection du maire, des adjoints et des maires délégués,

CONSIDÉRANT que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Il est procédé, conformément aux règles ci-dessus définies, à l'élection du maire de la commune de Châtillon-en-Vendelais.

Sous la présidence de Madame GILLOUARD Marie-Paule, doyenne d'âge, deux assesseurs sont nommés pour l'assister dans le dépouillement : Madame BENARD Claudie et Monsieur GIEUX Ludovic.

Madame la Présidente demande quels sont les candidats : Monsieur DUVEL Jean-Luc est candidat.

Chacun des conseillers municipaux, après avoir fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe fournie par le maire, remet son bulletin de vote fermé, dans l'urne prévue à cet effet.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260320-20260340-DE

Après dépouillement (article L.66 du code électoral), les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10 (des exprimés)

A obtenu :

Monsieur DUVEL Jean-Luc : 19 (dix-neuf) voix

Monsieur DUVEL Jean-Luc ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire de la commune de Châtillon-en-Vendelais et immédiatement installé.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

